Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Chaouel 1446
22 Avril 2025

N° 45

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **941**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **941**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **944**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **946**
Homologation de résolutions **946**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **947**
Avis aux créanciers **949**
Convocations
Sociétés anonymes **952**
Sociétés communautaires **954**
Actes Administratifs
Avis au public **954**
Divers
Avis au public **955**
Rectificatifs **956**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de FIDELITY SICAV PLUS **957**
Bilan de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV **959**
Bilan de UIB ASSURANCES S.A **961**
Bilan de La Compagnie Générale D'Investissement -Intermédiaire en Bourse .. **963**
Bilan de Citibank N A - Tunis Branch **966**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Bulletin de Souscription

Bulletin de Constitution d'une Société Citoyenne

Nom de la société à constituer : Société Citoyenne Locale «Caretta Beach Ghedhabna»

Type de société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Maison des jeunes de Ghdhabna

Objet de la société :

- L'objet de cette société citoyenne concerne les services touristiques, notamment à travers :

La mise en valeur optimale des ressources humaines, naturelles et patrimoniales.

- La contribution à la création d'emplois.

Le renforcement du positionnement de la région en tant que destination de tourisme écologique.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de contrat de constitution type : 17/1/2025 au Tribunal de Première Instance de Mahdia, sous le numéro 01/2025

Nombre de parts à souscrire, leur contrepartie en espèces et le montant à verser immédiatement : 50 parts d'une valeur de 250 dinars chacune.

Valeur nominale des parts à émettre : 200 dinars par part (à préciser).

Les conditions de répartition des bénéfices et constitution des réserves en cas de réalisation d'un bénéfice net ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % seront affectés aux réserves obligatoires, jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société citoyenne locale.

- Le solde des bénéfices ou excédents pourra être distribué dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- 20 % seront consacrés aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Le surplus sera réinvesti dans le développement et l'expansion des activités de la société au niveau local.

Nom de la banque où seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Nationale Agricole - Agence de Chebba, Mahdia

Période de souscription :

De 04/04/2025 à 30/7/2025 (selon les horaires administratifs), avec la possibilité d'une clôture anticipée en cas de souscription complète avant l'expiration du délai fixé.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Constitutive et lieu de réunion après la clôture de la souscription :

Après la clôture de la souscription, la convocation de l'assemblée générale constitutive se fera via:

Une publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Deux journaux quotidiens.

Un affichage au siège de la délégation et à la municipalité Chebba Mahdia.

Fondateurs :

1. Safouane Ismail - Résident à Ghdhabna - Téléphone : 20467183

2. Hassan Mahmoud - Résident à Ghdhabna - Téléphone : 22934567

3. Marwa Ismail - Résident à Ghdhabna - Téléphone : 23761292.

4. Amna Ouej - Résident à Ghdhabna - Téléphone : 90092070

Procédure de souscription : Les personnes souhaitant participer à la création de la société doivent soumettre leur demande aux fondateurs à l'endroit désigné à cet effet, via un formulaire de souscription disponible auprès des fondateurs, après consultation du projet de statuts de la société.

2025S00359SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Emission de titres participants Réservée à La Banque Internationale Arabe De Tunisie

Au Tunisian American Entreprise Fund et à la Caisse des Dépôts et des Consignations

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2025

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

INMA HOLDING

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 500.000 DT

Siège social : Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B. Bureau B1.1, Lac II. Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1539254S

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 28 mars 2025 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs. La souscription de ces titres participatifs est réservée à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans les proportions suivantes :

- LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : Trente (30) titres participatifs + Cinq (5) titres participatifs;

TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND : Dix-huit (18) titres participatifs + Trois (3) titres participatifs ; et

- LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS : Douze (12) titres participatifs + Deux (2) titres participatifs.

Société émettrice : INMA HOLDING, société anonyme au capital social de 500.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 15392545, ayant son siège social sis à la Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Montant de l'émission de titres participatifs :

Six millions de Dinars Tunisiens (6.000.000 DT) ; et Un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Objet social : La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2025 ont été déposés au Centre du Registre National des Entreprises en date du 15 avril 2025 sous le numéro 202527579 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre :

- Soixante (60) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant global de six millions de Dinars Tunisiens (6.000.000 DT).

- Dix (10) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant global d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Titres Participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : la souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant l'impôt de la société et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de l'année concernée par le conseil d'administration de la société, étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Ce résultat avant Impôts servira à rémunérer en priorité les porteurs de titres participatifs sans que cette rémunération ne dépasse l'équivalent d'une rémunération annuelle composée de 8,0% de la valeur nominale des titres participatifs, en tenant compte de toutes les avances annuelles et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs.

Durée des titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant d'INMA HOLDING ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence les Jardins du Lac (M4) sous le numéro TN5908067022041000401179.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par INMA HOLDING.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par INMA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, de TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et de LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

But de l'émission : financer les investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices

ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2025401242SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Sunrise Palace Hôtel

Société anonyme

Au capital de 71.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Lake Tower C6-3, Les Jardins du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1634713J/A/M/0000

Dénomination Sociale de la Société : Sunrise Place Hôtel

Forme Juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Immeuble Lake Tower, C6-3, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Durée : 99 ans

Montant à l'augmentation du capital en numéraire : 100.000 Dinars

Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 100.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune

Dépôt au Registre National des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 6 Février 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 Avril 2025 sous le n°AC09512025.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription au capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» agence Monastir 23, dans un compte indisponible ouvert sous le numéro 08503000233201020728, intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation».

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne «JORT».

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2025401245SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation de société et désignation de liquidateur

Société Advanced Sliding Technology AST

GP 5 km 21 Mornaguia 1116 Manouba

ID : 0587699F

Par décision des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11/3/2025 enregistrée à la recette des finances de Mornaguia le 4/4/2025 sous le numéro 25500677 quittance n°M022495 dont une copie a été déposée au RNE le 7/4/2025 dossier n°202525379, il a été décidé :

- La liquidation de la société

- La désignation de M Jarray Rafik liquidateur de la société.

Tout intéressé parmi les créanciers ou autres est prié de contacter le liquidateur à son bureau sis à App A 17 Bloc A résidence Ammouna Jardin d'Elmenzah ou au siège de la société ci-haut mentionné.

2025401229SRLB2

Liquidation de société et désignation de liquidateur

Société Sérigraphie plus

GP 5 km 21 Mornaguia 1116 Manouba

ID : 1276397X

Par décision des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6/8/2024 enregistrée à la recette des finances de Mornaguia le 26/11/2024 sous le numéro 24702287 quittance n°M065558 dont une copie a été déposée au RNE le 19/12/2024 dossier n°2024154183, il a été décidé :

- La liquidation de la société

- La désignation de M Jarray Rafik liquidateur de la société.

Tout intéressé parmi les créanciers ou autres est prié de contacter le liquidateur à son bureau sis à App A 17 Bloc A résidence Ammouna Jardin d'Elmenzah ou au siège de la société ci-haut mentionné.

2025401230SRLB2

Clôture de liquidation

Société Iron Made

Sarl en liquidation

Sarl au capital 48.000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Utique, Bizerte

Identifiant Unique : 1588066N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2025 enregistré à la recette des finances Ras Jebal le 4/3/2025, sous le n°2500830, quittance n°21973, déposé au registre national des entreprises en date du 18/3/2025, sous n°202521482, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société Iron Made.

2025401237SRLB2

ZEINA FOOD TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 2.300.000 de Dinars

Siège social : Bir Drassen - Béni Khalled - Nabeul

I.U : 1327529Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/3/2025 enregistré à la Recette des finances Béni Khalled le 11/4/2025 sous Qn°M015394 En°25500570.

- Les associés ont décidé la continuité de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales

- Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à 2.300.000 Dinars

- Les associés ont décidé de nommer Mr. Farid Arabameri en qualité de 2ème gérant pour une durée de trois (3) années avec pouvoir de signature conjointe

- Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1327529Z le 15/4/2025 sous dossier n°202527505.

2025401249SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'une part indivise d'un fonds de commerce

Suivant un acte signé le 14/3/2025 et enregistré à Monastir le 17/3/2025, (N°25202077 - quittance n°MO22817), Mr Mohamed Najeh Mzali résident à Rue Salem Bchir Monastir, a vendu à Mme Fatma Sidia résidant à l'Av. Mohamed Salah Sayadi Monastir, la moitié en indivision du fonds de commerce exploité dans la vente des équipements d'électricité, sis à Imm. Zitouna Av. Ali Bourguiba Monastir. Les oppositions se font à cette adresse dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 17/4/2025.

2025S00469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 27/02/2025 et enregistré à la recette des finances Cité Eriadh Sousse le 12/3/2025 sous le n°25200822 quittance n°M019968 Mr Mahdi Bouzaabia titulaire de la CIN n°08463497, et Mr. Amir Bouzaabia titulaire de la CIN n°05541308 demeurant à la rue Mohamed Zaaboub Khzema - Est Sousse ont vendu tout le fonds de commerce dénommé «Ja8alino» sis à l'Av. El Nakhil Khézema Est Sousse à la société groupement Bouzaabia en la personne de son représentant légal dont le siège est sis à l'Av. Etaoufik cité Eriadh Sousse.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acheteuse dont le siège social est à cité Eriadh Av. Tawfik Sousse.

Cette vente a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 17/4/2025.

2025S00470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/4/2025 et enregistré à la recette des finances du Krib, Siliana le 14/4/2025 sous le n°25200396 quittance n°M007843, Mme Asma Ayari titulaire de la carte d'identité nationale n°08074537, a vendu à Mme Ameni Sliti titulaire de la carte d'identité nationale n° 09161818, la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'indépendance, Krib, Siliana, destiné à vendre les lunettes optiques avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Ameni Sliti, et ce à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 17/4/2025.

2025S00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré le 7/4/2025 à Monastir le 10/4/2025 Qt n°M029818 N° d'enrg : 25202638, Mme Najwa Bizid a vendu à Mme Raghda Rhim le F-C du local du commerce sis à l'avenue Route Kairouan Monastir.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal Echourouk le 17/4/2025.

2025S00474FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 20/01/2025 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/02/2025 sous le n°M013507, Mme Safa Smouda et la société «le Banquier Holding» (MF : 1802549D) ont signé un contrat de vente concernant la totalité du fonds de commerce sis à la rue des orangers Sousse ayant pour objet un bureau de change.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur sis à la rue Habib Bourguiba Moknine

Avis publié au journal «Echourouk» du 11/4/2025.

2025S00479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé le 26/3/2025 et 4/4/2025 et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 10/4/2025 sous le n° de quittance MO19720 et n° d'enregistrement 25200760 Mdme Mejda Ben Abdallah ép Fekhi titulaire de la cin n°01295660 demeurant à la route de l'Aéroport km3 Wed Rmal a vendu à madame Nada Bent Zouhaier Ben Med Lajmi ép Tahri titulaire de la cin n°11068265 demeurant à la route de l'Aéroport km4 cité Amal Sfax la totalité d'un fonds de commerce exploité en un jardin d'enfant portant le nom de "jardin d'enfant disney" demeurant à la route Menzel Chaker km 3.5 Sfax. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains de maître Sarbeji Salma avocate à la cour domiciliée à la rue Aboulkacem Echebbi Immeuble Allyssa centre Bloc B. 3ème étage dans les 20 jours de la parution du présent avis au jort. La dite publication est parue au journal Essabah le 17/4/2025.

2025X00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 10/01/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20/01/2025 quittance n°M005325, Mr Moustafa Mouha, titulaire de la CIN n°05611819

et Mr Wakil Ala-Edine, titulaire de la CIN n°08933369 ; vend à Mr Ghdiri Ala-Edine, titulaire de la CIN n°11383200 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et matériels exploité dans le local sis à la Rue Bir El-Hkim Jarzouna, toutes les oppositions concernant la cession du fonds de commerce seront recevables auprès de Mostafa Mouha au 28 Rue Al Aroussi Al Hadad Bizerte dans le délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 29/1/2025.

2025400706FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Sous acte de donation établi par Maître Najet Berhoumi et son confrère en date du 28 janvier 2025, inscrit sous le numéro 41 du registre de travail concerné et enregistré auprès de la Recette des Finances du Kef.

Monsieur Taher Ben Belkacem Ben Mohamed Mannaï, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03610544, a fait donation à son épouse, Madame Fathia Bent Younes Ben Belkacem Mannaï, titulaire de la carte d'identité nationale n°03732832, la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Mongi Slim n°6 et n°7, destiné à la vente de vêtements prêt-à-porter avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au Kef.

Toute opposition doit être faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié dans le journal Le Quotidien le 11 avril 2025.

2025401136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'une lettre manuscrite signée le 25/12/2024 et 26/12/2024, enregistrée le 01/9/2025 sous le numéro 28200123, reçu à la Caisse des Réceptions Financières, Rue de l'Indépendance, Bardo, numéro M002921, M. Abdel Raouf Ben Ali Al-Safi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°00680291, a vendu à M. Ghassan Ben Wadih Al-Safi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°14778516, l'ensemble du bien commercial utilisé comme Atelier de Plomberie et de Produits Sanitaires situé au 53 rue de l'Indépendance, Bardo, Tunis

Le prix a été obtenu par l'acheteur, M. Ghassan Al-Safi, dont le bureau est situé au 53 rue de l'Indépendance. Bardo, Tunis. Toutes les objections seront acceptées à son adresse dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de celle-ci dans le journal le Quotidien le 15/4/2025.

2025401181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 11/4/2025 (Quittance n°M037307 Enregistrement N°25201993), la Sté Caftans Hrimat, sise à Route Bizerte Km 9 Sanhaji Mnihla, a vendu à la Sté Hrimat Haute couture sise au 02 Av. Ibn Khaldoun cité Nasr Mnihla, le fonds de commerce sis au 2ème étage de l'Imm «Arfaoui 12» sis à Route Bizerte Km 09 Sanhaji Mnihla, destiné au commerce.

Les oppositions se font au siège de l'acheteur sis au 02 Av. Ibn Khaldoun cité Nasr Mnihla, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT. Cet avis est publié au journal Achourouk du 18 avril 2025.

2025401234FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il appert qu'en vertu d'un ASSP signé le 13/3/2025 et enregistré à la recette des finances Madina Jadida Ben Arous n°25201455 quit n°023784 Mr Mohamed Salah SMAOUI «Pharmacien» titulaire de l'identifiant Unique 1820939R, demeurant au 07 rue Carthagène Manar 2 - Tunis, a cédé la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie de détail catégorie «A» exploité au local sis au 53, avenue de France Ben Arous, avec l'ensemble de ses éléments matériels corporels et incorporels au profit de Mme Farah bent Mohamed MOAKHAR titulaire de la CIN n°08741205 non inscrite demeurant au 48, rue Hsan Saadeoui Menzah 9 - Tunis.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur 20 jours à compter de la publication de la présente au domicile élu au siège de la Société KOTTI d'avocat et d'arbitrage, au 2bis, rue du Khartoum Tunis Belvédère 1002.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Chourouk» parus le 12/4/2025.

2025401238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Olfa Aâti, avocate, en date du 21/3/2025 à la municipalité de Siliana, dûment signé par les deux parties en date du 24/3/2025, et enregistré à la recette des finances de rue de la Poste à Siliana, Tunisie, le même jour, sous le numéro 25200688 et le reçu n° M010896, Monsieur Mondher Ben Debbich Ben Mohamed Essalami a procédé à la vente de la totalité de son fonds de commerce à Madame Hanen Bent El Aid Ben Mohamed Dridi, le fonds destiné à la fabrication et à la vente de pâtisseries, sis dans le local situé à l'Avenue 18 Janvier, Siliana,

Les oppositions à cette vente peuvent être présentées auprès de Maître Olfa Aâti, avocate, à son cabinet sis à l'Avenue Hannibal, Siliana, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Le Quotidien» en date du 8/4/2025.

2025401240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte seing privé rédigé le 3/4/2025 enregistré à la recette des finances Ariana le 14/4/2025 quittance n°M044124 enregistrement n°25202128

Mr. Imed ben Fateh ben Ali Ouertani titulaire de la C.I.N n°04652356 a vendu à Mme. Souhaila bent Taher ben Habib Sghayir titulaire de la C.I.N n°07276677 la totalité du fonds de commerce sis à la rue sidi jbali n°6 Ariana destiné pour la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de Maître Sawssen Lemsi avocate sis à la rue sidi Amar n°31 1er étage Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 18 Avril 2025.

2025401241FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Anissa Ben Saad, avocate, en date du 21/3/2025, signé par les deux parties et enregistré auprès de la recette des finances de Menzel Bourguiba - Bizerte le 7/4/2025 sous le numéro 25300909 avec le reçu n°M032122.

Monsieur Bachir Zayani annonce avoir loué l'intégralité de son fonds de commerce à Monsieur Ibrahim Marzouk, exploitant du local situé à l'Avenue Hédi Nouira, Menzel Bourguiba - Bizerte, exploité en tant que café de première catégorie, et ce pour une durée de deux (2) ans renouvelables, à compter du 01/4/2025.

Toute personne ayant une objection à ladite location peut la présenter auprès de Maître Anissa Ben Saad, à son cabinet sis n°23, avenue de l'Indépendance, Menzel Bourguiba - Bizerte, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" en date du 15/4/2025.

2025401224FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances Hammamet le 21/02/2025 sous le n°25301099, Quittance n°M031182, la société Rihab hôtel REGENCY, société anonyme, dont le siège social est à l'hôtel Hammamet Regency, RNE n°0022762H, a loué en gérance libre à la société MVM, SARL, dont le siége social est à l'avenue Larbi ZARROUK Hammamet, RNE n°1871708J, un fonds de commerce à usage de restaurant et activités de divertissements mitoyen de l'hôtel regency avec une entrée indépendante sis à la zone touristique Hammamet.

La présente gérance libre est conclue pour une période de trois années consécutives, commençant le 01/01/2025 reconduite tacitement d'année en année.

Un extrait de cet avis a été publié dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" du 9 avril 2025.

2025401227FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2006 enregistré à la recette des finances de Ksour-Essef le 8 août 2024 sous le numéro du bon M046765 et le numéro d'enregistrement 248011240 et constitué le groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche selon les critères suivantes :

Dénomination : TERCHGUA

Lieu : Terchagua - Bradaa - Ksour-essef

Domaine d'intervention : Exploitation de la zone d'irrigation terchgua

Président : Ali Hamza

Trésorier : Lassad Hamza.

2025S00475APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la Résidence

«Les Oliviers»

Rue Tunis et Farhat Hached Tabarka Jendouba

A la suite d'un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive suivant acte authentique établi par Maître Bouchriha Khaled et son assesseur à Tabarka le 7/6/2024, ont été élues Mme. Latifa Mbarki président du syndic et Mme. Latifa Taghouti trésorière et Salwa Mbarki secrétaire générale.

2025401225APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres de Syndic

L'assemblée générale du Syndic Essourour, Cité El Béhi Ladgham Borj Louzir à Ariana, s'est tenue le 15 décembre 2024 au procès-verbal enregistré à la recette des finances Borj Louzir à Ariana en date du 25/02/2025, reçu n°M020150, enregistrement n°25700580.

Le comité directeur du Syndic s'est constitué comme suit :

- Kammoun Néjib : Président
- Ghorbel Hamadi : Secrétaire général
- Jemli Zouhaier : Trésorier
- Rahali Saiid : Membre
- Jallouli Rafik : Membre
- Boubaker Mohamed : Membre.

2025R00997APSF2

Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat des Copropriétaires

De la Résidence "Blue Green Hill"

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9-3-2025, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 4-4-2025 sous le n°25701837 quittance n°43403, déposé à la Municipalité d'Hammam Sousse le 15-4-2025, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat des Copropriétaires de la résidence "Blue Green Hill" (MF : 1587542 RNN 000) dont le siège est sis à la Baie des Anges Kantaoui Hammam Sousse, avec approbation des rapports Moral et Financier, maintien de la cotisation et élection de Awatef Mtahni épouse Maarouf (Présidente), Ihsen Hachicha (Trésorier) et Mohamed Jalloul Mhenni et Fawzi Fekhih (Membres).

2025S00476APSF2

Constitution Syndic des propriétés de la résidence "ADONIS"

Suivant PV de l'Assemblée Générale en date du 21 avril 2024, les copropriétés de la résidence «ADONIS» située au Jardin l'Aouina 2045 - Tunis enregistré à la Recette des finances La Goulette en date du 24 avril 2024 sous le N°24703336, quittance n°56802, il a été décidé la nomination de :

- Mr Chelly Taoufik : Président

- Mr Mohamed Salah Mejri : Trésorier

- Mr Chokri Gayed : Secrétaire Général.

2025401226APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et élective

De la Résidence L'ORANGERIE NABEUL

En vertu de l'assemblée générale ordinaire et élective du Syndic l'Orangerie Sidi Mahersi Nabeul tenue le 26/01/2025 enregistrée à la recette des finances avenue Taieb el Mhiri Nabeul le 4/3/2025 sous le n° d'enregistrement 25701305 quittance n°M27574, et approuvée par la municipalité de Nabeul le 26/3/2025 arrêt n°1843, le résultat du vote à l'unanimité a permis de désigner : M. Khaled Bouzaidi cin 04645061, Président du bureau du syndic, Mme Afifa Ben Brahim c i n n°00302327, secrétaire général.

2025401244APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques des immeubles non immatriculés et matriculés

Poursuivant :

Mouhamed ben Amor Rjeb, retraité, cin 02953053 demeurant à l'avenue quarenful Hammam Sousse.

Partie saisie :

1- Rebh Rjeb, demeurant 10 avenue Slah Eddin el Eyoubi Hamem Sousse. 2- Jalila Rjeb, sans profession, demeurant Borgin Msaken Sousse. 3- Naima Rjeb, 4- Abla Rjeb, 5- Jamel Rjeb, 6- Habib Rjeb, 7- Ahmed Rjeb, demeurants à l'avenue 14 Janvier rue la plage Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Chebil avocat à la cour de cassation, sis à son bureau au 17 rue Taher Sfar Sousse.

Désignation des immeubles objet de la vente :

1) Terrain non titré entouré des murs, ayant une surface couverte de 332 m² et une surface totale de 1138 m² au prix (257.020.000d).

2) Terrain non titré qui contient 2 maisons d'une surface couverte de 286 m² et une surface totale 1208 m², situé au Borjin Msaken au prix (255.560.000d).

3) Terrain titré sous le numéro 58666 Sousse, sa superficie est de 11640 m², situé au Borjin Msaken au prix (744.900.000d).

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée à un million deux cent cinquante sept quatre cents quatre vingt mille (1.257,480.000d).

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le jeudi : 15-5-2025 à 9 heures du matin au tribunal de première instance de Sousse 1.

Visite de l'immeuble :

La visite des lieux se fera chaque jour de 9 heures du matin à 15 heures de l'après midi. Pour plus de renseignement s'adresser à l'étude de maître Ahmed Chebil avocat à la cour de cassation et au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00478VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement de 40%

Le poursuivant : Mohamed ben Mohamed Bougabrene, titulaire de la C.I.N n°08433175, son domicile à l'étude de son avocat Maître Anas Boukamcha, Immeuble Bouzaabia Rayhane 2ème étage bureau n°209 Centre urbain - Avenue Ibn Jazzar, 4000 Sousse (MF : 1088657Z).

Partie poursuivie : Héritiers Amara ben Mohamed Kassabi :

1- Aljia Bent Chafii Elkassabi titulaire de la C.I.N n°02096953.

2- Walid ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06834118

3- Sahbi ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06853248

4- Faouzi ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06874729.

5- Chokri ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06906693.

6- Naima bent Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06906115

Avocat chargé de poursuite : Maître Anas Boukamcha, Immeuble Bouzaabia Rayhane 2ème étage bureau n°209 Centre Urbain - Avenue Ibn Jazzar - 4000 Sousse.

L'immeuble mis en vente : 151/9700 parts du TF n°140717 Sousse, sis à Zawet Sousse - Sousse, nommé "Rawdha 01" constitué de la parcelle n°752, sa superficie totale est de : 9700 m², sur les quels est bâti une maison et un garage.

Mis à prix : Soixante-quinze mille six cent soixante dinars (75.660,000dt), après abaissement de 40%, plus (4.255, 796dt) pour les frais de la première adjudication et les frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : Jeudi 8/5/2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025S00496VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Fathi Triki, titulaire de la CIN 01112332, élisant domicile chez Maître Hatem Besbes demeurant au complexe administratif et commercial Carthagène office bureau numéro A 4-4 quatrième étage, rue Mohamed Badra, 1073 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit 25940m² propriété du débiteur saisi immatriculé actuellement sous le n°32675 Manouba les frères Brangata sis au bord d'une piste agricole donnant sur l'avenue de la Liberté qui de son côté donne sur l'avance de l'indépendance chebaou gouvernorat de Manouba, l'immeuble consiste en un terrain agricole pour les grandes cultures avec un point artésien et une écurie couverte de 200 m².

Mise à prix : (1.317.500,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (21 Mai 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Manouba à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025401231VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

6 Bis Rue de La Mauritanie

Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 6 Bis rue de La Mauritanie - Le Belvédère - 1002 Tunis.

Parties saisies : 1) Mr Ilyes Ben Arbi Chebbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06824473, demeurant au 45 rue Mohamed Matri cité Mhiri - Radés Mellaha 2040 - Ben Arous.

2) Mme Hamida Bent Sebti Djebi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05475533, demeurant au 45 rue Mohamed Matri - Cité Mhiri - Radés Mellaha 2040 - Ben Arous en qualité d'intervenante sous le régime de la communauté de bien.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 6 Bis rue de La Mauritanie - Le Belvédère - 1002 - Tunis - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Les immeubles saisis : la totalité des 202.5 parts indivises du bien inscrit à l'office de la propriété foncière de Ben Arous, le 7/8/2014, volume 14/4, N1/1778, objet du titre foncier N°3888-Ben Arous dénommé «ARDH ABD RABBAH», constitué de la parcelle N°104, qui consiste en un terrain nu, de forme rectangulaire, à vocation de construction, clôturée et non bâtie, d'une superficie totale de 405 parts, sise à la zone urbaine à Mellaha - Radés, Ben Arous, équipée et connectée à la SONEDE, STEG, TELECOM et ROUTES.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (82.000,000 dt) inscrite le 7/8/2014 (volume Ben Arous 14/4 - n°1780) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (60.000,000 dt) inscrite le 29/10/2019 (volume Ben Arous 19/1 - n°3981) au profit Maher Ben Chedhli Aouissaoui et Mohamed Ben Ali Rached Aouissaoui.

- Opposition conservatoire de (96.684,671dt) inscrit le 26/02/2024 (volume Ben Arous 24/2 - n°955) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 15/11/2024 et inscrit le 20/12/2024 au profit de la partie poursuivante (vol Ben Arous 24/2 - n°955).

Mise à prix : La mise à prix est fixée après réduction de 40% à (71.077,500 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 15/5/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchat Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2025401235VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Bahroun Naoufel

Avocat près de la cour de cassation

Tél/Fax : 72222405

Adresse : 155 Av Habib Bourguiba 2ème étage Nabeul

M.F : 322395Z

1) Saisissant : comptoir de Bâtiment du Kef représentée par son gérant, I.U 035351K, S.A.R.L siège social GP8-GP10 Soukra.

2) saisi : Jalal Bouguila demeurant cité Riad Beni Kiar Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Bahroun Naoufel 155 Av Habib Bourguiba Nabeul.

4) Désignation de l'immeuble saisi : La totalité des 254 parts indivises à extraire de l'immeuble immatriculé sous le n°636812 Nabeul dénommé «saniet el Jaouada» sis à cité elnozha délégation Beni Kiar gouvernorat Nabeul superficie totale 2300 mètres carrés objet de la parcelle 1230 sur laquelle est construit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages situé sur une route goudronnée se compose de deux entrepôts, d'un escalier et d'appartements à usage d'habitation construit sur ce terrain un bâtiment ouvrant sur le sud composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'une cour, d'un puits, d'un premier étage non finis, d'un deuxième étage non finis et une terrasse, le sous-sol situé sur une partie du premier étage réservé pour le stockage ses murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 70 mètres carrés le rez-de-chaussée se compose d'une usine de poterie couverte à hauteur de 4 mètres sur le côté nord-ouest se trouve un bureau, une toilette sous les escaliers les murs construits sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 150 mètres le premier étage se compose d'un appartement fini composé de 3 chambres d'une cuisine d'un salon d'une salle de bain d'une douche et d'un balcon les murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 142 mètres accessible par un seul escalier situé sur le côté nord de la construction couvert de carrelage et il continue par deux escaliers qui mènent au toit.

Le deuxième étage non finis composé d'un salon d'un couloir d'une salle de bain d'une cuisine de deux chambres les murs en briques les piliers en béton le toit en dalle le sol couvert en ciment avec électricité d'une superficie de 142 m².

Le troisième étage composé d'une terrasse entourée d'un mur haut d'un mètre accessible par deux escaliers non finis en briques.

L'état des constructions est de type moyen avec tous les installations de vie bordé côté nord un immeuble appartenant à Aziz Zardoum coté sud une route coté est un immeuble appartenant au tiers côté ouest un immeuble appartenant à Mohamed Daoui.

5) Prix de vente : fixée à quatre cent trente deux mille neuf cent soixante-dix dinars (432.970,000 DT) plus les dépenses fixées le jour de l'audience.

6) Tribunal de Première instance de Nabeul le 12/5/2025 à partir de 9 H du matin.

7) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025401246VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°5913

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10 Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : - la société GENERAL D'ENTEPRISE THABET société à responsabilité limitée dont le siège social est à la Route de Sousse km 4 Mégrine Erriadh immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro B242742004. Débiteur-

- Monsieur Khalifa Ben Bechir Ben Ali Thabet demeurant au 47 Rue 519 route el Afrane km 1.5 Sfax -

La caution Solidaire réelle et hypothécaire.

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis 7 ave Taieb M'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Immeuble saisi : Le bien situé sur la route de Mahdia, km 6,5, district de Saqiyat al-Daer, sur les deux côtés et entre l'allée. L'objet du titre foncier n°25921 Sfax, appelé Al-Asra, a une superficie totale de 517 mètres carrés et est divisé en parties. Il s'agit d'un terrain clôturé de tous côtés et marqué par des marquages 5-3-4-1. Ses dimensions sont de 22,67 mètres du côté sud, 23,35 mètres du côté inférieur, 21,91 mètres du côté est et 23,25 mètres du côté ouest. Elle est bordée au sud par un voisin, au sous-sol par un voisin, à l'est par une entrée et à l'ouest par une entrée. Son entrée est construite sur le terrain. Une villa avec un rez-de-chaussée est entièrement construite et non utilisée, et au sous-sol ouest par un entrepôt. Le rez-de-chaussée comprend un hall central, un coin salon, 3 chambres, une salle de bain, une salle de repos, une cuisine, une véranda avant et une véranda à l'ouest. La superficie couverte de la villa est de 180 mètres carrés. La superficie couverte de l'entrepôt est de 40 mètres carrés. L'état du bâtiment est moyen. Les murs extérieurs sont en pierre et les murs intérieurs sont en brique. Le sol est recouvert de marbre et de carreaux de collage. Le plafond est en plâtre décoratif. Les fenêtres sont en menuiserie et rideaux en bois et sont équipées de fer de protection. Les portes intérieures sont en bois. Les murs de la salle de bain et de la cuisine sont recouverts de carreaux de céramique et équipés de leurs équipements. Tout cela a été diagnostiqué par l'expert Abdel Sattar Al Miladi conformément à l'ordonnance n°5094 délivrée par le tribunal de première instance de Sfax le 6/10/2024.

La mise à prix : 186750.000 dinars après la réduction de l'audience de 24/3/2025 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience le lundi (12/5/2025).

Date et lieu de la vente : le lundi 12 mai 2025 à partir de 9 h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance Sfax sis à rue Abou Kasem Chebi Sfax, affaire num 5913.

2025401274VEPA1

Avis aux créanciers

Dates limites d'ouverture pour la vente de biens immobiliers

Suite à la décision rendue par le Juge commissaire relative à l'Affaire n°1453 au Tribunal de Première Instance de Gabès le 10-04-2025, autorisant au

Syndic de Faillite de la Société Extra Brique, M. Lassaad Essid, à ouvrir les délais pour la vente des biens suivants décrits dans le rapport des deux experts délégués, M. Mohadheb Ben Khadra et M. Naela Hannachi, par invitation à une offre d'achat :

- bien immobilier non enregistré la parcelle de terrain connue sous le nom d'Al-Qirtas 2, située dans la région de Benghilouf de la délégation de Hamma, d'une superficie de 25542,147 mètres carrés, bornée au nord, déversant de l'eau au sud à la propriété de la faillie à l'ouest Mosbah Hammadi à l'est Wadi Al-Muqrin, sol argileux sa valeur est estimée à trois mille huit cent trente et un dinars, 772 millimes (3 831 772 dinars).

- bien immobilier non enregistré représenté dans la parcelle 38 du terrain appartenant au groupe Al-Ghayalif le terrain connu sous le nom d'Al Qirtas2 et situé à Benghilouf dans la délégation d' Al-Hamma, de sud terrain à la propriété de la faillie, nord verse de l'eau à l'est Wadi Muqrin à l'ouest verser de l'eau, son sol est argileux, sa superficie est de 202500 m² et la parcelle 39 de terrain appartenant au groupe Al-Ghayalif connue sous le nom d'Al-Qirtas 2 et située à Benghilouf Al-Hamma, de sud héritiers de Muhammad bin Amara, nord à la propriété de la faillie, à l'est Wadi Muqrin et les héritiers de Mosbah Hammadi. Le prix a été estimé à quarante neuf mille trois cent quatre vingt sept dinars et 500 millimes (49.387,500 dinars).

- Tout le titre foncier n°27549 Gabès dans la zone de Khashm Al-Rabib, le décanat d'Al-Bahair de la délégation d'Al-Hamma Al-Gharbia, à l'est la propriété des tiers à l'ouest la propriété des tiers, de sud la propriété des tiers, de nord la propriété des tiers, sa superficie est de 177536 m², estimée à une valeur de trente-cinq mille cinq cent sept dinars et 200 millimes (35 507, 200 dinars).

- Le titre foncier n°37461, d'une superficie de 120668 m², clôturée composée d'un espace couvert en charpente métallique, qui contient du matériel, des machines et un four, composé des vestiaires, une administration, et un poste de gardiennage. De coté de l'est la propriété d'autrui à l'ouest la propriété d'autrui, de sud la propriété d'autrui, de nord la route nationale n°16 reliant Gabès et Kébili, estimée à quatre millions cinquante mille, trois cent huit dinars et 400 millimètres (4050.308,400 dinars).

Les intéressés doivent présenter leurs propositions dans une premier pli fermé portant «ne pas ouvrir- offre d'achat d'un terrain le nom de terrain» et à l'intérieur le cahier de charge, une copie de la carte d'identité pour les personnes physiques, ou une copie de la carte d'identité fiscale et du registre du commerce pour les personnes morales, 10 % du prix proposé doit être garanti au moyen d'un chèque certifié. Les offres doivent être adressées au Bureau du Syndic de Faillite par lettre recommandée à l'adresse suivante : Cabinet de M. Lassaad Essid, B.P. 383 Midoun 4116 Djerba. La date limite d'acceptation des offres est le 8 mai 2025. (La visite des terrains est possible durant la semaine).

2025R01001VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n°81043 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique représentée par le fonds de commerce «LA PLAYA» situé sur le titre foncier n°81043 Sousse appartenant à la société Hôtel - Nour Kantoui en faillite situé à municipalité Menchia, délégation Hammam Sousse et Gouvernorat Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : un million trois cent vingt deux mille sept cent dinars (1 322 700 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 16/5/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du Syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après retrait du cahier des charges.

2025S00471VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : sept millions deux cent quatre vingt mille neuf cent dinars (7 280 900 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 16/5/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S00472VEPA2

Cession de l'entreprise aux tiers

Sté Le Centre Médico Chirurgical DEBBABI

(Clinique El Habib)

Rue 03 Août Monastir

Identifiant unique : 0836984/W/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 7/4/2025 la cession en bloc de l'entreprise et la nomination de Mr. Naoufel BOUZGARROU contrôleur d'exécution pour préparer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire Mme Souad JOUILI,

d'interdire aux dirigeants de l'entreprise et les propriétaires de son capital la vente de ses actifs ou la cession de ses actions aux tiers et de tout acte de gestion et le l'encaissement de ses revenus.

2025S00477VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

SOCIETE UNIVERS DE L'ADHESIF SMAOUI ET CIES

Siège social : Route Saltnia km 7 - Sfax

Identifiant unique : 1175997F

En vertu de la décision rendue le 3/4/2025 par Madame Neila Ben Abdallah, président du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°330 relative au règlement judiciaire de la «SOCIETE UNIVERS DE L'ADHESIF SMAOUI ET CIES», il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la «Société UNIVERS DE L'ADHESIF SMAOUI ET CIES» représentée par son représentant légal, titulaire du numéro d'identifiant unique 1175997F et l'ouverture de la période d'observation et de confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal afin de contrôler ces procédures.

2- Désigner l'expert comptable Monsieur Skander Mezghani administrateur judiciaire et de le charger de préparer le plan de redressement et de le remettre au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas neuf mois. La demanderesse est tenue d'avancer la somme de 500 dinars à l'expert comme acompte sur honoraires.

3- L'autorisation de suspendre les actes d'exécution visant le recouvrement des créances antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire pour une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation à l'exception les créances revenants aux salariés qui sont soumises à une autorisation et en sont exclut les montants insaisissables.

4- L'autorisation de suspendre les procédures d'exécution visant la récupération des biens meubles ou immeubles en raison du non paiement d'une créance pendant une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

5- L'autorisation de suspendre le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance pour une durée ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

Et interdiction faite à la demanderesse de réaliser toute opération de cession de ses biens ou de les donner en garantie pendant la période d'observation.

6- Fixer la date de cessation de paiement au 25/03/2025.

7- Pouvoir est donné pour l'inscription d'un extrait de la présente décision, au registre national des entreprises et de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au journal officiel de la République Tunisienne aux frais du débiteur.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance selon les délais prévus par l'article 445 du code de commerce et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire Skander MEZGHANI "Route de Mahdia km 1 - Immeuble Ghorbel- Sfax (tél 74239695).

2025X00502VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le Greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis annonce qu'un montant de : (41.560.000 D) sera distribué, lequel a été déposé au Fonds des dépôts et des consignations le 03/01/2022,

Selon le reçu numéro : M000198,

Sous l'initiative de Maître : Mohamed Slim Bouderbala,

Au profit : de la Banque Franco Tunisienne, à l'encontre de : Lotfi Ezayani et la compagnie d'assurance Carte."

Une affaire de distribution a été publiée et enregistrée sous le numéro 2103.

Ainsi tout créancier potentiel doit présenter ses preuves de créance au greffe du tribunal concerné dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cette annonce, faute de quoi il perd son droit de poursuite. L'article 468 du Code de procédure civile et commerciale stipule ce qui suit :

"Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion Produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

2025401216VEPA2

Décision d'un contrôleur d'exécution de programme de sauvetage

Pour la Société "Aziz Extra Mousse"

R.C : B0337672004

M.F : C888165

Le Tribunal de Première Instance d'Ariana a jugé dans l'affaire n°251 que la société Aziz Extra -Mousse avait cessé de payer ses dettes à partir du 4/12/2011 et vérifier la possible de la sauver en poursuivant son activité, en échelonnant ses dettes et en désignant l'administrateur judiciaire, Anis Ezzeddine, entant que contrôleur d'exécution pour suivre le paiement des créanciers sous la supervision du juge-commissaire, Mme Marwa Yaakoubi.

2025401228VEPA2

ELECTROSTAR

SA au capital de 20575112 Dinars

Siège social : rue de l'environnement, Bir Kasaa, Route Naassan, Ben Arous

IU : 0026644V

En exécution de la décision du tribunal de première instance de ben Arous en date du 7 Avril 2025 dans l'affaire n°148, il a été décidé la nomination de l'expert Akram Chriti sis au 5 bis avenue Taher Ben

Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis en qualité de chargé de faillite de la société au lieu de Mr Chokri El Hani.

2025401251VEPA2

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

MF : C 818492

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Sfax 2 dans l'affaire de distribution n°170, on va procéder à partager le prix de vente de l'immeuble n°99737 Sfax soit le montant de (103000dt) consigné en vertu de reçu n°M031689 du 9/11/2020. Tous créanciers éventuels doivent délivrer ses titres de créance au dit tribunal dans un délai ne dépassant pas 1 moins de la date de l'apparition de cette annonce au jort sous peine de déchéance.

2025401252VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du mardi 27 mai 2025 à 15h00

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 15h au siège de la société au Parc des Expositions du Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024,

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

4/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Pouvoirs pour accomplissement des procédures légales.

2025R00998SANB3

Convocation

LES LABORATOIRES SYNBIOZ

S.A au capital de 6.465.000 dinars

Siège social : ZI Menzel Chaker Sfax

M.F : 1480558NAM

Messieurs les actionnaires de la société LES LABORATOIRES SYNBIOZ S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Jeudi 15/5/2025 à 10 heures par présence au siège social et par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2024;

4. Approbation des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2024;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024;

6. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des Sociétés commerciales ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

9. Quitus à donner aux Administrateurs;

10. Nomination des administrateurs

11. Nomination d'un commissaire aux comptes.

12. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025X00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES EMBALLAGES DE SUD "SES" S.A

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Au capital de 25.000.000 dinars

Identifiant Unique : 0014115J

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages du Sud "SES' sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 mai 2025 à 11 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2025X00500SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DES EMBALLAGES DE SUD "SES" S.A

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Au capital de 25.000.000 dinars

Identifiant Unique : 0014115J

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages du Sud "SES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 16 mai 2025, à 9 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social.

- Augmentation du capital social par incorporation des réserves.

- Modification des statuts.

2025X00501SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique

«CO TU PHA»

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le jeudi 19 juin 2025 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 de la société COTUPHA

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 du Groupe COTUPHA

6- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7- Affectation des Résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Renouvellement du mandat du commissaire au compte pour les exercices 2025 - 2026 - 2027

11- Questions diverses.

2025401179SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 mai 2025 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2024.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.

8) Fixation des allocations à servir aux membres des différents Comités au titre de l'exercice 2024.

9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.

10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les Administrateurs et le Directeur Général.

11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2025401232SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEWREST CATERING TUNISIE

SA au capital de 180 000 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins du Lac Tunis

Identifiant Unique : 905711 G

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2025 à 10h00 au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice clos au 31/12/2024

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024

7. Fixation des jetons de présence

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2025401247SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du Code des Sociétés Commerciales

VINCCI MEDITERRANEE SA

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 Dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue Lac Viva - Les Berges du Lac

BP 104 - 1053 Tunis

Identifiant unique : 769558D

Le Conseil d'administration tenu le 14/4/2025, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mardi 20 mai 2025 à 9 heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Modification de l'article 10 (paragraphe 4) des statuts;

2. Pouvoirs.

Le Conseil d'administration tenu le 14/4/2025, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mardi 20 mai 2025 à 10 heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Nomination d'un administrateur ;

2. Pouvoirs.

2025401248SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels S.A au capital de 28.442.910 dt

IU : 0345519R

M.F : 345519 RA M 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 -les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 Mai 2025 à dix Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publication légale.

3- Questions diverses.

2025401270SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

"FATMA ZAHRA"

Pour les services de transport à Nabeul

Société citoyenne régionale

Conformément à ce qui suit :

Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022, relatif aux entreprises privées

- Arrêté n°498 du 19 mai 2022, relatif à l'approbation des deux modèles de statuts des sociétés privées.

- Les membres du comité fondateur de la société régionale citoyenne "FATMA ZAHRA" pour les services du transport à Nabeul ont le plaisir d'inviter le public à tenir l'assemblée générale constitutive le dimanche 18 mai 2025 à 10h à la salle de fête municipale Soliman.

- L'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive inclura l'éligibilité régionale "FATMA ZAHRA" pour les services de transport à Nabeul.

- Inviter les participants à se rencontrer pour la première fois

- Création de l'entreprise privée

- Approbation des statuts de la société

- Election des membres du conseil d'administrations

- Décider des contributions en nature le cas échéant

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Désigner un avocat pour libérer le capital de la société privée "FATMA ZAHRA" pour les services transport à Nabeul, station de taxi collectif, rue République Soliman.

Téléphone : 22027981

2025R01004SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Fahem Ridha a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5200 en date du 19 mars 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à HAMALA KSAR LAMSA d'OUSLATIA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Ouslatia. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué d'Ouslatia ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société PHIL'S WORKWEAR dont le siège social est situé à la zone industrielle Route de Tunis à Menzel Bourguiba 7050 Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, sous le N°A-2022-09-0201-0010989 en date du 22 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection de vêtements, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "Biosca TAMARA" dont le siège social est situé à la Rue de Cuivre à la zone industrielle Ben Arous 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2023-09-0201-0008757 en date de 03 Novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et emballage des dattes située aux lots 248 et 250 au

Pole Industriel Néopark d'El Fejja, du gouvernorat de Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la municipalité d'El Bassatine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Manouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Bassatine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société LEAR CORPORATION TUNISIA dont le siège social est situé au Parc d'Activités Economique de Menzel Bourguiba du Gouvernorat de Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-00011986 en date du 20 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des coiffes pour sièges automobiles "Site Trim", située à l'adresse susvivée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société LEAR CORPORATION TUNISIA dont le siège social est situé au Parc d'Activités Economique de Menzel Bourguiba du Gouvernorat de Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-00017598 en date du 22 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des coiffes pour sièges automobiles "Site Green Field Trim", située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Samia Zouari annonce qu'elle possède la moitié indivise d'un terrain de 321.62 m², situé à la route Mahdia Km 5 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 3 Août 1986 enregistré à Sfax le 4 septembre 1986 n°3386 rédigé par les deux notaires Mohamed Koubaa et Ahmad Maaloul ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00496DIVD2

Avis

Madame Hela Abdelkefi annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 20 Marjaa situé à la route de Gremda Km 15 provenant par l'acte de partage qui était fait le 13 Mai 2014 enregistré à Sakiet Ezzite le 21 Mai 2014 n°M026172 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00497DIVD2

Avis

Madame Amira Bent Mustafa Boujelben déclare que son titre de propriété d'un Appartement d'une superficie de 90 m² sis au premier étage à la route de Teniour Km 7 est perdu elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sis 14 place 5 Décembre Sfax médina dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00498DIVD2

Avis

Madame Hela Abdelkefi annonce qu'elle possède la moitié indivise d'un Terrain de 4961 mètres carrés situé à la route de Gabès Km 4 Sfax titre foncier n°58208 provenant par l'acte de partage qui était fait le 13 Mai 2014 enregistré à Sakiet Ezzite le 21 Mai 2014 n°MO26172 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00503DIVD2

Perte

Abdelaziz Gabsi carte d'identification N°01141270 déclare que son titre de propriété n°02/53906 pour le titre foncier n°124695, qu'il a égaré, et entend extraire un autre qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au bureau de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas un mois à partir de la parution de la présente annonce.

2025X00504DIVD2

Perte d'un document de propriété

Monsieur Soufienne Ben Sadok Ben Ahmed Zoghlemi annonce la perte du document de propriété n°6703 du 31/01/2009 objet du Titre Foncier n°97701 Tunis d'une maison de superficie de 252m² sise à la rue Ibn Athir Cité Aghalba Bardo Tunis suivant le certificat de perte n°265 du 4/4/2025 délivré du Poste de Police Khaznadar Tunis.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 18/4/2025.

2025401250DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis N°: 2024T01027DIVD2

Paru au Journal Officiel de la République Tunisienne n°127 du 1 Novembre 2024.

Lire : - 20082/01.

Au lieu de : 34613/01.

2025401119RECZ9

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	**417,432,936**	**322,340,517**
Obligations et valeurs assimilées	394,030,570	319,396,376
Titres OPCVM	23,402,366	2,944,141
Placements monétaires et disponibilités	**362,958,505**	**300,524,308**
Placements monétaires	319,602,128	275,187,465
Disponibilités	43,356,377	25,336,843
Créances d'exploitation	**30,583**	**62,092**
TOTAL ACTIF	**780,422,024**	**622,926,917**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	1,908,854	1,527,694
Autres créditeurs divers	269,374	7,351,472
TOTAL PASSIF	**2,178,227**	**8,879,166**
ACTIF NET		
Capital	**724,495,991**	**571,797,864**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice	53,747,806	42,249,887
ACTIF NET	**778,243,797**	**614,047,751**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**780,422,024**	**622,926,917**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	**26,766,021**	**21,451,110**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**26,688,251**	**21,358,410**
Revenus des titres OPCVM	**77770**	**92700**
Revenus des placements monétaires	**19,457,708**	**18,273,205**
Revenus des prises en pension	**14,788,871**	**10,160,684**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**61,012,600**	**49,884,999**
Charges de gestion des placements	(7,052,117)	(5,771,395)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**53,960,483**	**44,113,604**
Autres charges	(964,074)	(831,681)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**52,996,409**	**43,281,923**
Régularisation du résultat d'exploitation	**751,397**	**(1,032,036)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**53,747,806**	**42,249,887**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(751,397)	1,032,036
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	116,346	41,551
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151,841	66,043
RESULTAT DE L'EXERCICE	**53,264,596**	**43,389,517**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**53,264,596**	**43,389,517**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	52,996,409	43,281,923
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	116,346	41,551
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151,841	66,043
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**110,931,449**	**67,281,547**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	998,630,302	963,017,299
- Régularisation des sommes non distribuables	73,948,884	63,057,301
- Régularisation des sommes distribuables	41,302,965	34,306,769
Rachats		
- Capital	(896,032,890)	(898,893,738)
- Régularisation des sommes non distribuables	(66,366,243)	(58,867,279)
- Régularisation des sommes distribuables	(40,551,569)	(35,338,805)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**164,196,045**	**110,671,064**
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	614,047,751	503,376,687
En fin de l'exercice	778,243,797	614,047,751
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4,312,609	3,797,254
En fin de l'exercice	5,086,421	4,312,609
VALEUR LIQUIDATIVE	**153.004**	**142.384**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

0.074084898

2025R00999BCFA5

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	**44,781,286**	**43,800,648**
Obligations et valeurs assimilées	41,488,277	41,051,020
Titres OPCVM	3,293,009	2,749,628
Placements monétaires et disponibilités	**23,988,646**	**17,777,538**
Placements monétaires	20,931,119	12,974,901
Disponibilités	3,057,526	4,802,637
Créances d'exploitation	**17,712**	**648,704**
TOTAL ACTIF	**68,787,644**	**62,226,890**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	148,726	141,767
Autres créditeurs divers	5,106	1,731,704
TOTAL PASSIF	**153,832**	**1,873,471**
ACTIF NET		
Capital	**64,042,612**	**56,470,731**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice clos	537	239
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4,590,663	3,882,449
ACTIF NET	**68,633,811**	**60,353,419**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**68,787,644**	**62,226,890**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	**3,117,669**	**2,723,970**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2,918,894	2,605,923
Revenus des titres OPCVM	198,775	118,047
Revenus des placements monétaires	**859,211**	**695,113**
Revenus des prises en pension	**1,293,829**	**1,563,573**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**5,270,709**	**4,982,656**
Intérêts des mises en pensions		
Charges de gestion des placements	(603,943)	(585,205)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**4,666,766**	**4,397,451**
Autres charges	**(92,090)**	**(124,808)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4,574,676**	**4,272,643**
Régularisation du résultat d'exploitation	**15,986**	**(390,194)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**4,590,663**	**3,882,449**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(15,986)	390,194
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154,732	(51,644)
Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	(115,528)	167,951
Frais de négociation		
RESULTAT DE LA PERIODE	**4,613,880**	**4,388,950**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**4,613,880**	**4,388,950**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4,574,676	4,272,643
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154,732	(51,644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(115,528)	167,951
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(5,036,194)**	**(2,400,272)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**8,702,707**	**(4,628,350)**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	256,086,820	301,820,953
- Régularisation des sommes non distribuables	(28,912)	(8,026)
- Régularisation des sommes distribuables	15,527,438	14,365,833
Rachats		
- Capital	(248,569,011)	(305,696,293)
- Régularisation des sommes non distribuables	43,780	(35,029)
- Régularisation des sommes distribuables	(14,357,409)	(15,075,788)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**8,280,393**	**(2,639,672)**
ACTIF NET		
En début de période	60,353,419	62,993,091
En fin de période	68,633,811	60,353,419
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	549,111	586,843
En fin de période	622,213	549,111
VALEUR LIQUIDATIVE	**110.306**	**109.911**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R01000BCFA5

Bilan (exprimé en dinars)

Actif	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023	Capitaux propres et passifs	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
Actifs incorporels	4 628 370	5 110 718	Capitaux propres	25 648 206	22 364 239
Actifs corporels d'exploitation	964 321	1 071 383	Résultat de l'exercice	-6 486 199	-4 216 033
Placements	40 092 359	0	Provisions pour autres risques et charges	42 769	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 412 239	1 206	Provisions techniques brutes	39 345 590	3 136
Créances	2 522 914	166 093	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	1 412 239	1 206
Autres éléments d'actif	12 434 344	12 836 145	Autres dettes	1 279 911	1 032 997
			Autres passifs	812 032	0
TOTAL	62 054 546	19 185 545	TOTAL	62 054 546	19 185 545

État de résultat technique (exprimé en dinars)

	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Primes émises et acceptées	38 045 381	365
Produits de placements nets	285 694	-34 834
Charges de sinistres	- 1 192 839	-79 643
Variation des autres provisions techniques	- 37 477 696	-1 929
Frais d'exploitation	- 1 616 002	-421 743
Autres charges techniques	- 5 048 263	-3 089 242
Résultat technique	- 7 003 724	-3 627 027

État de résultat (exprimé en dinars)

	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Résultat technique	-7 003 724	-3 627 027
Produits de placements nets	662 249	231 177
Autres produits non techniques	277	0
Autres charges non techniques	- 56 469	-809 184
Impôt sur le résultat	-78 032	-500
Pertes Extraordinaires	-10 500	-10 500
Résultat net de l'exercice	-6 486 199	-4 216 033

État de flux de trésorerie (exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-4 784 208	-3 739 189
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-160 696	-618 152
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 500 000	7 500 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-548	0
Variation de trésorerie	2 554 548	3 142 659
Trésorerie de début d'exercice	6 726 596	3 583 937
Trésorerie de fin d'exercice	9 281 143	6 726 596

EXTRAIT DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UIB ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, les états de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de D : 19.162.006, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à D : 6.486.199.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Tunis, le 06 mars 2025

FINOR

Karim DEROUICHE

2025401215BCFA5

Liste des inactifs comptes en valeurs mobilières

LA COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - Intermédiaire en Bourse

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin, Tunis

RNE : 0496139W

Conformément aux articles 43 et 44 de la Loi de Finances 2025, la Compagnie Générale d'Investissement sise au 10, rue Pierre de Coubertin, publié ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans.

Nous invitons toute personne concernée à se présenter dons nos locaux avant le 30 Juin 2025 afin de réactiver son compte.

Passé ce délai, le droit de recours sera éteint et le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

NOMS & PRENOMS	CIN (trois derniers chiffres)	ADRESE
ABDENNEBI SADOK	--871	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ LA SOUKRA
AOUINI MONGIA	--937	-
Arfaoui Amina	--240	-
B.Romdane Abdelwaheb	--032	-
BACCOUR SOUHET	--012	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
BACCOUR ZINEB	---	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
BECHEUR SAMI	--099	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ 2036 LA SOUKRA
Belkhoja Amel	--586	4, Rue de Carthage La Marsa
BELLIL RAJA	--146	RUE SLAHEDDINE EL AYOUBI OUDHREF GABES
BEN ATTIA Chedlia	--597	RESIDENCE BADER C2 2092 EL MANAR
BEN ATTIA MONCEF	--377	Résidence Bader C2 2092 El Manar
BEN MANSOUR FREDJ	--160	67 AV ALAIN SAVARY 1082 LE BELVEDERE
BEN MOUSSA MOURAD	--804	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ 2036 LA SOUKRA
BEN SALAH KAOUTHER	--897	5 AV TAHAR BEN AMMAR 2082 EL MANAR 2
BEN SALAH LINA	---	5 AVE TAHER BEN AMMAR MANAR 2
BEN SALAH NOUR	--929	5 AV TAHAR BEN AMMAR 2082 EL MANAR 2
BEN YOUNES CHEDLY	--595	4 AVENUE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE 1001 TUNIS
BLIBECH NOURHENE	--978	BP 199 CITE MAHRAGENE 1082 TUNIS
BOUCHAMAOUI RAFIK	--377	53 RUE 8600 CHARGUIA 2035 TUNIS AEROPORT
BOURGUIBA HABIB MOEZ	--124	6 rue Chedly Zouiten 2070 LA MARSA
BOURGUIBA HAKEM	--385	2, RUE LARBI ZARROUK 2070 LA MARSA
CHATAOUI AZIZ	---	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH IV
CHATAOUI SLIM	--232	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH IV
CHEHBI OUSSAMA	--292	4 RUE DE LA TRIPES TUNIS_
CHEIKHROUHOU Mondher	--774	Montée de BYZANCE 2016 CARTHAGE
CHETTAOUI LAMIA	--273	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
CHETTAOUI NABIL	--285	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
CHETTAOUI TAHAR	--261	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
CHETTAOUI YAMINA	--018	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
CHIBANI LYES	--330	8,RUE IMEM ELCHEFFII 1004 EL MENZAH I
CHOKRI FARAH	--571	4 RUE 8161 1003 CITE OLYMPIQUE
EL HADOUCHI TARAK	--494	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ 2036 LA SOUKRA
EL MUFTI SELIM OUSSEMA	--779	BELVEDERE2 BLOC YASMINE1 APPT 15 EL MENZAH 6 ARI
ENTREP TUN. D'HYDR ET ASSAINISS	--01S	82 AV LOUIS BRAILLE 1002 TUNIS
EZZINE ABDELAZIZ	---	-
FERIANI ABDERRAHMENE	--989	14 RUE EL GHAZALI EL MENZAH V 1004 TUNIS 22 558
FERIANI SLIM	--534	14 RUE EL GHAZALI EL MENZAH V 1004 TUNIS
FERIANI SOUAD	--507	14 RUE EL GHAZALI EL MENZAH V 1004 TUNIS
GAMRA CHERIF	---	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
GAMRA DORRA	--656	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH
GAMRA FAIZA	--064	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH IV
GAMRA KHALDA	--242	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH IV
GAMRA MONIA	--445	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
GAMRA RIM	--	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
GENERAL TRANSP INTERNAT.	--997	PORTUAIRE DE RADES 2040 RADES_
GHARIANI MOHAMED	--044	-
HAMAMI MOHSEN	--2078	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ 2036 LA SOUKRA
HAMAMI ROMDHANE	--970	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ LA SOUKRA
HARROUCH FERIHANE	--965	16, Rue Abdelaziz THAALBI El Menzah -1004 Tunis
HELA BOUSSAMA	--831	-
HENTATI SELIM	--479	25, RUE DR CALMETTE MUTUELLEVILLE 1002 TUNIS BEL
HMAISSI OUAHIDA	---	RUE 7128 N° 11 EL MENZAH IX 2092
I.T.L	--998	IMM DAR MAGHREBIA LES BERGES DU LAC TUNIS 2045
IDEAL NEGOCE SARL	---	-

NOMS & PRENOMS	CIN (trois derniers chiffres)	ADRESE
JALLOULI ABDELWAHEB	--615	24 AVENUE H.BOURGUIBA SFAX 3000
JAMILA BOUSSAMA	--188	-
JARRAYA ABDELHAMID	--633	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
JARRAYA HAYET	--632	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
JARRAYA MED AMINE	--852	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
JARRAYA RANDA	--516	35, RUE 8612 LA CHARGUIA
JERRAYA BESMA	--126	36,RUE 8612 LA CHARGUIA
KAMEL INES	--721	27 RUE AHMED ABI DAOUD CITE GAZELLE 2083 TUNIS
KAMEL NADIA	--886	27 RUE AHMED IBN ABI DAOUD 2083 LA GAZELLE
KAOUTHER BOUSSAMA	--388	-
KHANCHOUCH CHEDLY	---	52, RUE DU NIGER 1002 TUNIS
KHOULA BOUSSAMA	--013	-
KRENDEL DHOUHA	---	Place Pasteur
KRENDEL HEDI	---	Place Pasteur
KRENDEL HELA	---	Place Pasteur
KRENDEL TAHER	---	Place Pasteur
KRENDEL YADH	---	Place Pasteur
KRENDEL YOUSR	---	Place Pasteur
KRIAA SKANDER	--832	12 RUE DES HAFSIDES EL MENZAH 5
KSIBI KHALIL	--738	-
KSIBI NOUR	--045	-
L.T.T	--999	IMM DAR MAGHREBIA LES BERGES DU LAC TUNIS 2045
LAARIF MOURAD	--066	RUE EL MANSOURA 1004 EL MENZAH IV
LABIDI NABIL	--918	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ LA SOUKRA
LANOUAR HASSEN	--577	-
Les Imprimeries Réunis	--996	10, Av Abderahmen Azzem Mont-Plaisir 1002 Tunis
LOUHICHI MED HABIB	--438	15 RUE DE BEYROUTH 1000 TUNIS
M.A.S	--619	ROUTE DE GABES KM 4 3052 SFAX
M.T.T	--996	IMM MAGHREBIA BLOC A 2045 LES BERGES DU LAC
MAALEJ BOUBAKER	---	-
MAALEJ RAHMA	--103	-
MAGHREB INVEST SICAF	---	3 RUE DU NIGER 1002 TUNIS/sise au 15, rue du 1er Juin 1002 Tunis Belvédère
MAHMOUDI Med Tahar	--929	3,Rue Tahar BEN ACHOUR El Menzah VIII
Majoul Amina	--784	
MAKHLOUF MOEZ	---	RESIDENCE DU LAC APPT 13 BLOC E BERGES DU LAC 20
MAKNI Adel	---	ESPACE MAKNI AV TAHAR BEN AMMAR EL MENZAH 9
MAKNI FARES	---	AMEN BANK PLACE PASTEUR
MAKNI HICHEM	---	AMEN BANK PLACE PASTEUR
MAKNI KARIM	---	AMEN BANK PLACE PASTEUR
MAKNI MED BEN AHMED	---	A M E N BANK PLACE PASTEUR
MAKNI MED BEN HABIB	---	AMEN BANK PLACE PASTEUR
MAKNI MONGI	---	A M E N BANK PLACE PASTEUR
MARIEM BOUSSAMA	--620	-
MARSAOUI CYRINE	---	RUE EL MANSOURA EL MENZAH IV 1004
MATHLOUTHI LOTFI	--450	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ 2036 LA SOUKRA
MATHLOUTHI NABIL	--881	KM 15 ROUTE DE SIDI FREDJ LA SOUKRA
MESSAADI LASSAAD	--391	17 AV TAHAR SFAR 1004 EL MENZAH 9
MHIRI FARAH	--448	-
MHIRI NAJOUA	--506	-
MHIRI RYM	--187	-
MILED Houda	---	Hotel HOUDA Monastir
MILED Med Ali	---	Hotel HOUDA 5000 DKHILA MONASTIR
MILED MED AMIN	---	Hotel HOUDA DKHILA 5000 MONASTIR
MILED Saloua	--614	Hotel HOUDA Monastir DKHILA 5000 MONASTIR

NOMS & PRENOMS	CIN (trois derniers chiffres)	ADRESE
MOHAMED BOUSSAMA	--184	-
M'rad Najoua	--976	-
MZABI HEDI	--463	5 RUE DE BELGIQUE 1001 TUNIS
NOURANI HABIB	--745	6 Rue Mokhtar Attia 2000 LE BARDO
NUNZIO PAPPALARDO	---	-
RAFET MAMI	--250	-
Rebai Sihem	---	-
REGUIG JALILA	--198	LA CORNICHE 2070 LA MARSA
REKIK ALIA	--443	RUE 7122 RES MAROUA BLOC C.N°6 EL MANAR II
REKIK MED ALI	--518	35, Rue 8612 La Charguia I TUNIS
SAHEB ETTABA NAOUFEL	---	5 RUE HERCULES CARTHAGE DERMECH 2016
SAID AOULAA	--724	RUE SLAHEDDINE EL AYOUBI OUDREF GABES
SAID FAWZI	--724	RUE SLAHEDDINE EL AYOUBI OUDHREF GABES
SASSI SALIM	--916	-
SGHAIER AIDA	--533	48, RUE DE KOWEIT 1002 TUNIS
Siala Souad	--680	-
SNOUSSI NIZAR	--782	16 AV JEAN JAURES 1001 TUNIS_
SOCIETE M.F.C	---	-
SOTUTRAM	--115	12 Avenue Louis Braille 1002 Tunis
STE NEGOCE INTERNA	---	-
Sté Perregaux Fin.T	---	Zone Industrielle 2013 BEN AROUS
STE PLANETA NEGOCE	---	-
STE RAMA	--997	-
Sté SIRE	---	17 AV ABOULBABA LANSARI MENZAH 6 2091
STORNOWAY HOLDING S.A	---	9 rue SCHILLER L-2519 LUXEMBOURG
TAHAR BOUSSAMA	--001	-
TALHA CHAABANE	---	-
THABTI BOUBAKER	---	69, AV TAHAR B. AMMAR EL MANAR II
TSIE PLACEMENTS SICAF	--996	CHARGUIA 1006 TUNIS
U.G.A	--999	50 BIS AV HABIB BOURGUIBA 3000 SFAX
ZOUARI HAFEDH	--683	-

2025401223BCFA5

Citibank N A – Tunis Branch

Avis

Citibank N.A. Tunis Branch , conformément à l'article 43 de la loi de finances pour l'année 2025, publié la liste ci-après des titulaires et bénéficiaires des comptes inactifs, dont les montants leur revenant de ces comptes ont expiré le 31/12/2024, les titulaires de ces comptes seront déchus de leur droit de réclamer lesdits montants le 30/06/2025.

Numéro de compte	Devise	Nom du bénéficiaire du compte
0150055008	TND	SITHE TUNISIAN POWER SERVICES
0150063094	TND	HUGHES NETWORK SYSTEMS INC
0201104092	TND	EMDEP
0400865094	TND	AFREXIMBANK

Directeur Général Citibank N.A. Tunis Branch

Haykel Belhassine

2025401262BCFA5